

La formation en alternance pour les personnes handicapées

Programme détaillé

Public visé :

Personnel des organismes de formation, CFA, OPCA, institutions assurant une fonction de "référé handicap" ou de personne ressource sur le sujet, qu'ils soient: développeurs de l'apprentissage de la Région ou en CFA, développeurs ou conseillers des Opca, référents pédagogiques, formateurs en CFA ou organisme de formation...

Objectifs :

1. Connaître les principales dispositions législatives et réglementaires en matière d'insertion et de formation des personnes handicapées
2. Repérer les acteurs du handicap et de la formation jouant un rôle dans la formation des personnes handicapées
3. Développer des arguments pour lever les freins à l'intégration d'une personne handicapée en formation/en entreprise et promouvoir l'alternance pour le public handicapé
4. Identifier les ressources mobilisables pour faciliter l'intégration d'un alternant handicapé et compenser le handicap / aménager les situations de formation et de travail

Programme :

Matin

Accueil (présentation du programme, des intervenants, des stagiaires, relevés des attentes)

1. **Panorama de synthèse de la loi de 2005** : droit à compensation, droit à participation, libre choix du projet de vie et égalité de traitement - impact notamment en matière d'accès à la formation (obligations des organismes de formation en matière d'accueil des personnes en situation de handicap : compensation, accessibilité, aménagements des examens, etc.)

Présentation synthétique de la loi 2005 sous forme de diaporama commenté + illustrations et échanges avec les stagiaires pour dégager les impacts de la loi pour les organismes de formation

2. **Travailleur handicapé, de quoi parle-t-on ?** : la définition de la loi 2005 et son implication sur l'appréciation des situations de handicap, les modalités d'évaluation pour une reconnaissance administrative handicap, les différents types de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Diaporama commenté et échanges avec les stagiaires sur les différents statuts de bénéficiaires et ce qu'ils impliquent en matière de dialogue et de communication sur le handicap.

3. Panorama des acteurs et des ressources mobilisables : présentation des acteurs institutionnels spécifiques au handicap / à la formation et de leur rôle (Etat, Agefiph, Fiphfp, Région, Pole emploi) et des acteurs opérationnels (Cap emploi, MDPH, prestataires PPS, ...)

Diaporama commenté et exploitation de supports (plaquettes partenaires), pour un positionnement des orientations institutionnelles et des articulations prescripteurs/ opérateurs de formation/ appuis spécifiques...

Après-midi

4. Les obligations et opportunités des employeurs face au handicap : L'obligation d'emploi, les aides financières, anticipation des freins et identification des leviers à l'accueil d'alternants, éléments d'argumentaire

Mise en situation + diaporama commenté + échanges avec les stagiaires

5. La compensation du handicap en formation : définir la compensation du handicap, les typologies d'adaptations pédagogiques, repérer les besoins, identifier les aides, mettre en œuvre et suivre les adaptations

Diaporama commenté et étude de cas + échanges avec les stagiaires

6. Synthèse : dégager les enjeux d'une **mission de référent handicap**

Echanges + diaporama commenté

Durée : 1 journée

Lieux : Amiens et Beauvais (adresses à confirmer) pour la Picardie
Reims, Chalons en Champagne (adresses à confirmer) pour la Champagne-Ardenne

Dates : 3 dates d'octobre à décembre 2015 pour chaque région

Picardie:	Champagne-Ardenne :
6 octobre	27 octobre
24 novembre	12 novembre
10 décembre	1 ^{er} décembre

NB: sessions maintenues à partir de 6 inscrits - préinscription en ligne - regroupements proposés en cas d'insuffisance d'inscriptions pour maintenir la session.

Financement : Agefiph (pour le seul coût pédagogique)